



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICES

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire réalise, au profit du Client, des prestations d'éducation canine, d'accompagnement comportemental et d'activités individuelles et/ou collectives avec chien.

Les prestations susceptibles d'être proposées sont notamment les suivantes :

- test comportemental à domicile ;
- bilan comportemental ;
- cours éducatif individuel ;
- pack collectif extérieur ;
- pack Coup de Patte ;
- toute autre prestation figurant à l'annexe tarifaire en vigueur.

Le détail des prestations, tarifs, conditions particulières et éventuels frais annexes figure dans l'**annexe tarifaire** remise au Client et jointe au présent contrat. Cette annexe fait partie intégrante du contrat.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, avant la signature du présent contrat :

- des présentes conditions générales de vente et de services ;
- de l'annexe tarifaire applicable ;
- des modalités de réservation, d'annulation et de paiement.

La signature du présent contrat vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble de ces éléments.

ARTICLE 3 - NATURE DES PRESTATIONS

Le Prestataire intervient en qualité de professionnel de l'éducation canine et de l'accompagnement du binôme humain-chien.

Les prestations ont pour finalité notamment :

- l'observation et l'analyse du comportement du chien ;
- l'accompagnement du Client dans la compréhension de son chien ;
- la mise en place d'exercices, outils et protocoles adaptés ;
- le travail éducatif en milieu réel, à domicile ou en extérieur ;



LE SPOT DES TRUFFES
ÉDUCATION CANINE EN EXTERIEUR

537 chemin de gandillou 82440 Réalville
06 46 06 22 71 – contact@lespotdestruffes.com
SIRET : 994 392 223 00016

- l'intégration éventuelle dans des activités collectives, sous réserve de validation préalable.

Le Prestataire est tenu à une **obligation de moyens** et non de résultat. Les progrès et évolutions dépendent notamment :

- du profil du chien ;
- de son historique ;
- de son état émotionnel et sanitaire ;
- de la régularité du travail mis en place ;
- de l'implication, de la cohérence et de la disponibilité du Client.

ARTICLE 4 - ÉVALUATION PRÉALABLE ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS

Certaines prestations, notamment les activités collectives, peuvent être soumises à une évaluation préalable du chien sous forme :

- d'un **test comportemental**, ou
- d'un **bilan comportemental**.

Le Prestataire se réserve le droit :

- d'accepter ou de refuser l'intégration du chien dans un format collectif ;
- d'orienter le Client vers une prestation individuelle plus adaptée ;
- d'imposer des conditions particulières de sécurité, notamment longe, muselière ou encadrement spécifique.

L'accès aux prestations collectives est conditionné à la compatibilité du chien avec le groupe concerné, appréciée librement par le Prestataire dans l'intérêt de la sécurité, du bien-être animal et de la cohérence pédagogique.

ARTICLE 5 - LIEUX D'INTERVENTION

Les prestations peuvent se dérouler :

- au domicile du Client ;
- sur un lieu extérieur déterminé par le Prestataire ;
- sur un site choisi en fonction des objectifs de travail ;
- sur différents lieux, notamment dans le cadre des activités collectives.

Lorsque le lieu de rendez-vous n'est pas le domicile du Client, celui-ci s'engage à s'y rendre par ses propres moyens et à arriver à l'heure convenue.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier le lieu d'une séance si les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons pédagogiques, de sécurité, de météo, d'accessibilité ou d'intérêt du



chien.

ARTICLE 6 - RÉSERVATION ET ORGANISATION DES SÉANCES

Toute séance, qu'elle soit individuelle ou collective, se déroule exclusivement sur rendez-vous.

Les réservations peuvent être organisées selon les modalités définies par le Prestataire, notamment :

- par téléphone ;
- par e-mail ;
- par messagerie ;
- via un outil de réservation en ligne.

Pour les prestations collectives ou packs mensuels, le Client ne peut réserver que dans la limite :

- du nombre de séances effectivement achetées ;
- des créneaux proposés ;
- des places disponibles ;
- et des formats compatibles avec le profil de son chien.

Le Prestataire se réserve le droit d'ouvrir, fermer, déplacer ou ajuster des créneaux selon le nombre d'inscrits, la cohérence des groupes ou toute contrainte d'exploitation.

ARTICLE 7 - TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux figurant sur **l'annexe tarifaire remise au Client** au jour de la signature.

L'annexe tarifaire précise notamment :

- le prix des prestations individuelles ;
- le prix des prestations collectives ;
- les conditions d'entrée en cours de période, le cas échéant ;
- les frais de déplacement éventuels ;
- les offres promotionnelles ou de lancement ;
- les modalités particulières liées à certaines formules.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs pour l'avenir. Les modifications tarifaires ne s'appliquent pas rétroactivement aux prestations déjà commandées et réglées.

ARTICLE 8 - PAIEMENT

Sauf accord exprès contraire, le paiement de la prestation est exigible avant le début de la prestation ou, au plus tard, le jour de la première séance.



LE SPOT DES TRUFFES
ÉDUCATION CANINE EN EXTERIEUR

537 chemin de gandillou 82440 Réalville
06 46 06 22 71 – contact@lespotdestruffes.com
SIRET : 994 392 223 00016

Le règlement peut être effectué par :

- virement ;
- chèque ;
- espèces ;
- lien de paiement, si proposé.

Aucune réservation définitive ne sera garantie tant que le paiement correspondant n'aura pas été effectué ou validé.

En cas d'entrée en cours de période sur un pack ou une formule collective, le Prestataire peut proposer un **tarif au prorata**, sous réserve de disponibilité réelle des séances restantes compatibles avec le profil du chien.

Tout défaut de paiement autorise le Prestataire à suspendre immédiatement l'exécution des prestations en cours, sans préjudice de toute autre action.

ARTICLE 9 - DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque le présent contrat est conclu **à distance** ou **hors établissement**, le Client consommateur bénéficie d'un **droit de rétractation de quatorze (14) jours** à compter de la conclusion du contrat, conformément au Code de la consommation.

Si le Client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration de ce délai, il doit en faire la demande expresse.

Dans ce cas, en cas de rétractation pendant le délai légal après commencement d'exécution, le Client restera redevable d'un montant correspondant au service effectivement fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, proportionnellement au prix convenu.

ARTICLE 10 - ANNULATION, REPORT ET ABSENCE

Toute demande de report ou d'annulation d'une séance par le Client doit être formulée **au moins 48 heures à l'avance**.

À défaut, la séance sera considérée comme due et/ou décomptée, sauf cas de force majeure ou justificatif accepté par le Prestataire.

En cas de retard du Client, la séance pourra être écourtée sans réduction tarifaire, afin de ne pas perturber l'organisation générale.

En cas de conditions météorologiques défavorables, de risque pour la sécurité, d'indisponibilité du lieu ou de toute autre contrainte légitime, le Prestataire pourra :

- maintenir la séance sous une forme adaptée ;
- reporter la séance ;



- modifier le lieu ou le contenu de la séance.

Pour les prestations collectives, les séances non utilisées dans le délai prévu ou sur la période convenue ne sont pas remboursables, sauf accord exprès du Prestataire.

ARTICLE 11 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à :

- mettre en œuvre ses compétences professionnelles avec diligence ;
- proposer un accompagnement individualisé, progressif et cohérent ;
- respecter l'intégrité physique et émotionnelle du chien ;
- adapter les outils et exercices au profil du chien et aux besoins du Client ;
- signaler au Client tout élément lui paraissant incompatible avec la sécurité, le bien-être animal ou la bonne exécution du suivi.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser, interrompre ou réorienter une prise en charge s'il estime que les conditions de sécurité, de cohérence pédagogique ou de respect du chien ne sont pas réunies.

ARTICLE 12 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- fournir des informations exactes, complètes et sincères sur son chien ;
- informer sans délai le Prestataire de tout changement significatif concernant le chien ;
- se présenter avec le matériel demandé ;
- suivre les recommandations données entre les séances ;
- travailler régulièrement avec son chien selon les consignes reçues ;
- respecter les horaires, lieux et règles fixés par le Prestataire ;
- rester responsable de son chien pendant les séances, sauf cas particulier expressément prévu dans une prestation spécifique.

Le Client déclare que son chien :

- est identifié conformément à la réglementation ;
- n'est pas atteint d'une maladie contagieuse connue ;
- est à jour des obligations légales qui lui sont applicables.

Tout problème de santé, traitement, blessure, douleur, suspicion de maladie ou contrainte médicale doit être signalé avant la séance.

Le Client s'engage à ne pas utiliser, dans le cadre du suivi ou en dehors, de méthodes ou matériels reposant sur :



LE SPOT DES TRUFFES
ÉDUCATION CANINE EN EXTERIEUR

537 chemin de gandillou 82440 Réalville
06 46 06 22 71 – contact@lespotdestruffes.com
SIRET : 994 392 223 00016

- la douleur ;
- l'intimidation ;
- la peur ;
- la contrainte physique ou psychique ;
- la mise en difficulté volontaire du chien.

Le Client reconnaît que le non-respect de cette obligation peut compromettre le travail engagé, aggraver les difficultés rencontrées et dégager le Prestataire de toute responsabilité quant à l'inefficacité ou à la dégradation de la situation.

ARTICLE 13 - CHIENS MORDEURS, CHIENS CATÉGORISÉS ET SÉCURITÉ

Le Client est tenu de signaler, avant toute prise en charge, tout antécédent de morsure, d'agression ou de dangerosité.

Pour les chiens de catégorie 1 ou 2, le Client déclare être en règle avec l'ensemble des obligations légales applicables.

Le Prestataire peut exiger, selon les cas :

- le port d'une muselière adaptée ;
- l'usage d'un matériel spécifique ;
- le respect de consignes de sécurité renforcées ;
- la limitation ou l'exclusion de certaines prestations collectives.

En cas de mise en danger du Prestataire, d'un tiers, d'un autre animal ou du chien lui-même, le Prestataire pourra interrompre immédiatement la séance ou mettre fin au suivi, sans remboursement automatique.

ARTICLE 14 - PRESTATIONS COLLECTIVES

Les prestations collectives sont réalisées en groupe restreint, selon les modalités prévues par l'annexe tarifaire ou la formule choisie.

Le Prestataire détermine librement :

- la composition des groupes ;
- la répartition des niveaux ;
- le contenu des séances ;
- le maintien ou non d'un créneau.

Le Prestataire peut refuser l'accès d'un chien à un créneau collectif si :

- son comportement est incompatible avec la sécurité du groupe ;
- son état émotionnel ou médical ne permet pas une participation adaptée ;



- le chien n'a pas fait l'objet de l'évaluation préalable requise ;
- le Client ne respecte pas les consignes de fonctionnement.

ARTICLE 15 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU PACK « COUP DE PATTE »

Dans le cadre du **Pack Coup de Patte**, le Client reconnaît que certaines séances peuvent être réalisées avec **Charlie seule avec le chien**, selon les objectifs fixés et les modalités préalablement expliquées au Client.

Le Client reconnaît que ce format constitue une modalité spécifique de travail, choisie dans l'intérêt du chien et du suivi.

Le Prestataire demeure libre de déterminer si ce format est approprié au regard du profil du chien et de la situation.

ARTICLE 16 - PHOTOS ET VIDÉOS / DROIT À L'IMAGE

Le Prestataire peut être amené à photographier ou filmer le Client et/ou son chien dans le cadre des prestations, à des fins de communication professionnelle, notamment sur :

- site internet ;
- réseaux sociaux ;
- supports imprimés ;
- contenus promotionnels ou pédagogiques.

Toute utilisation de l'image du Client et/ou de celle de son chien est subordonnée à l'accord exprès du Client, matérialisé en page de signature.

Le Client peut retirer son consentement pour l'avenir par écrit.

Le Prestataire s'interdit toute utilisation portant atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation du Client.

ARTICLE 17 - INCAPACITÉ DE TRAVAIL DU PRESTATAIRE

En cas de maladie, accident, indisponibilité majeure ou incapacité de travail du Prestataire, celui-ci pourra :

- reporter les séances ;
- suspendre temporairement le suivi ;
- réorganiser le calendrier.

Le Client sera informé dans les meilleurs délais.

Cette situation n'ouvre pas automatiquement droit à indemnisation.



ARTICLE 18 - RÉCLAMATION ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de difficulté ou de litige, le Client est invité à adresser en priorité une réclamation écrite au Prestataire afin de rechercher une solution amiable.

Conformément au Code de la consommation, le Client consommateur peut, à défaut d'accord amiable, recourir gratuitement à un **médiateur de la consommation** désigné par le Prestataire. Cette information doit être communiquée par le professionnel au consommateur.

Les coordonnées du médiateur de la consommation compétent seront communiquées au client conformément à la réglementation en vigueur.

Le consommateur ne peut saisir le médiateur qu'après avoir effectué une démarche écrite préalable auprès du professionnel.

ARTICLE 19 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de litige non résolu amiablement ou par médiation lorsque celle-ci est applicable, compétence sera attribuée aux juridictions territorialement compétentes selon les règles de droit commun.

ARTICLE 20 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels applicables sont, par ordre de priorité :

1. le présent contrat de prestation ;
2. l'annexe tarifaire remise au Client ;
3. le cas échéant, toute mention particulière signée par les parties.

En cas de contradiction entre les documents, les mentions particulières signées prévalent sur l'annexe tarifaire, qui prévaut elle-même sur les conditions générales pour les seuls éléments tarifaires et descriptifs



LE SPOT DES TRUFFES
ÉDUCATION CANINE EN EXTERIEUR

537 chemin de gandillou 82440 Réalville
06 46 06 22 71 – contact@lespotdestruffes.com
SIRET : 994 392 223 00016

ANNEXE TARIFAIRE

Annexe au contrat de prestation de services - Éducation canine individuelle et collective

LE SPOT DES TRUFFES - SASU

537 chemin de Gandillou - 82440 Réalville
06 46 06 22 71 - contact@lespotdestruffes.com
SIRET : 994 392 223 00016

1. PRESTATIONS INDIVIDUELLES

Test comportemental à domicile

Premier rendez-vous permettant d'évaluer le chien et de valider, si besoin, son accès aux prestations collectives.

Tarif : 40 €

Secteur inclus : Montauban + 10 km autour

Au-delà : frais de déplacement en supplément

Bilan comportemental

Rendez-vous approfondi permettant d'analyser la situation, de comprendre les difficultés rencontrées et de définir les axes de travail.

Durée : 1h30 à 2h

Tarif : 120 €

Cours éducatif individuel

Séance personnalisée en fonction des besoins du binôme, à domicile ou en milieu réel selon les objectifs définis.

Durée : environ 1 heure

Tarif : 60 €

Pack Coup de Patte

Accompagnement ciblé en **3 séances**, avec prise en charge directe par **Charlie seule avec le chien**, selon les objectifs fixés au préalable.

Tarif : 200 €

2. PRESTATION COLLECTIVE



LE SPOT DES TRUFFES
ÉDUCATION CANINE EN EXTERIEUR

537 chemin de gandillou 82440 Réalville
06 46 06 22 71 – contact@lespotdestruffes.com
SIRET : 994 392 223 00016

Pack Balades & Ateliers Éducatifs

Pack mensuel comprenant **4 séances par mois**, soit **1 séance par semaine**, en petit groupe de **5 chiens maximum**.

Le pack comprend :

- **2 balades éducatives collectives**
- **2 cours / ateliers extérieurs**

Les lieux peuvent varier selon les objectifs de travail, les conditions météorologiques, le niveau du groupe et les besoins des chiens.

Tarif normal

80 € / mois

Offre de lancement

70 € pour le mois de mai

Offre valable pour toute inscription validée entre le **22 avril et le 30 avril** inclus.

Offre valable **sans engagement**.

Entrée en cours de mois

En cas d'intégration en cours de période, un tarif au prorata peut être proposé selon le nombre de séances restantes disponibles et compatibles avec le profil du chien :

- **1 séance : 20 €**
- **2 séances : 40 €**
- **3 séances : 60 €**

3. FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement éventuels sont facturés en supplément pour les prestations à domicile au-delà de la zone incluse mentionnée ci-dessus.

Le montant exact est communiqué au client avant validation de la prestation.

4. CONDITIONS TARIFAIRES

- Les tarifs ci-dessus sont exprimés en **euros TTC**
 - Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de signature du contrat ou de validation de la prestation.
 - Toute offre promotionnelle est limitée dans le temps et ne s'applique qu'aux prestations expressément concernées.
 - Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs pour l'avenir.
 - Les tarifs figurant sur la présente annexe sont ceux applicables au Client à la date de signature, sauf mention contraire.
-